



# Fiche de Données de Sécurité

## B 1400 (BIODEGRADABLE)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 17/09/2020 - Remplace : 15/06/2015 - Version: 2.0

### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom : B 1400 (BIODEGRADABLE)  
Forme du produit : Mélange  
Code du produit : 18014xxx

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### *Utilisation identifiées pertinentes*

Utilisation de la substance/mélange : Graisse multi-usages adhésive et biodégradable à base d'huiles végétales et d'esters de synthèse.

##### *Utilisations déconseillées*

Pas d'informations complémentaires disponible

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

##### C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet  
34750 Villeneuve les Maguelone - France  
04 67 42 30 12  
info@cai34.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

*Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)*  
Aucune donnée disponible.

*Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :* Pas d'information complémentaire disponible.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Mentions de danger (H) : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence –Prévention : Aucune donnée disponible.

Conseils de prudence –Intervention : Aucune donnée disponible.

#### 2.3 Autres dangers

*Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :* Pas d'information complémentaire disponible.

### RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

#### 3.1 Substance

Non applicable.



# Fiche de Données de Sécurité

## B 1400 (BIODEGRADABLE)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 17/09/2020 - Remplace : 15/06/2015 - Version: 2.0

### 3.2 Mélange

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu) esters, zinc salts	288-917-4	85940-28-9	<2.5	Xi; R36/38 N; R51/53	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible

**Indications complémentaires :** Ce produit est une graisse calcium-lithium à base d'huiles végétales biodégradables contenant des additifs.

*Texte des phrases R et H : voir rubrique 16*

### RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### *Informations générales*

: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médi-cale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

##### *Premiers soins après inhalation*

: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

##### *Premiers soins après contact avec la peau*

: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

##### *Premiers soins après contact oculaire*

: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles per-sistent, consulter un médecin.

##### *Premiers soins après ingestion*

: Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

##### *Symptômes*

: Pas d'informations complémentaires.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.



# Fiche de Données de Sécurité

## B 1400 (BIODEGRADABLE)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 17/09/2020 - Remplace : 15/06/2015 - Version: 2.0

### RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médi-cale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

##### Premiers soins après inhalation

: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

##### Premiers soins après contact avec la peau

: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

##### Premiers soins après contact oculaire

: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles per-sistent, consulter un médecin.

##### Premiers soins après ingestion

: Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes

: Pas d'informations complémentaires.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser du CO2, un agent chimique sec ou une mousse.

##### Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

#### 5.2 Dangers particuliers de la substance

: Ininflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

##### Réactivité en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris respiratoire : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Mesures de précaution contre l'incendie

: Ne pas inhale les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

##### Instructions de lutte contre l'incendie

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de

##### Autres conseils

pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface. Refroidir les récipients à proximité par pulvérisation d'eau.



# Fiche de Données de Sécurité

## B 1400 (BIODEGRADABLE)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 17/09/2020 - Remplace : 15/06/2015 - Version: 2.0

### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Mesures générales* : Extrêmement glissant en cas de déversement.

*Procédures d'urgence* : Évacuer la zone.

*Équipement de protection* : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Veiller à une ventilation adéquate.  
Ne pas inhaller les vapeurs.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

*Procédés de nettoyage* : Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

### 6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 7 : Manipulation et Stockage.

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Extrêmement glissant en cas de déversement.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 45°  
C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

#### 7.3 Utilisations finales particulières

##### *Méthodes de gestion des risques*

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.



# Fiche de Données de Sécurité

## B 1400 (BIODEGRADABLE)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 17/09/2020 - Remplace : 15/06/2015 - Version: 2.0

### RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

#### Mesures d'ordre technique :

Aucune donnée disponible.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassant leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et des mains : Pas d'information / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas d'information.

Mesures d'hygiène : Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

### RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Semi-Solide, Lissé, Vert
Odeur	: Faible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
PH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion / de congélation	: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 150°C
Point d'écoulement	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité à 100°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives et comburantes	: Aucune donnée disponible



# Fiche de Données de Sécurité

## B 1400 (BIODEGRADABLE)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 17/09/2020 - Remplace : 15/06/2015 - Version: 2.0

### 9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

<i>Réactivité</i>	: Stable.
<i>Stabilité chimique</i>	: Stable dans les conditions normales.
<i>Possibilités de réactions dangereuses</i>	: Aucune donnée disponible.
<i>Conditions à éviter</i>	: Chaleur
<i>Matières incompatibles</i>	Agents comburants forts.
<i>Produits de décomposition dangereux</i>	: Aucune donnée disponible.

### RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

<i>Toxicité aiguë</i>	: Aucune donnée disponible.
<i>Corrosion cutanée/irritation cutanée</i>	: Aucune donnée disponible.
<i>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</i>	: Aucune donnée disponible.
<i>Sensibilisation respiratoire ou cutanée / Inhalation</i>	: Aucun effet de sensibilisation connu./ : Aucune donnée disponible.
<i>Mutagénicité sur les cellules germinales</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Cancérogénicité</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Toxicité pour la reproduction</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Danger par aspiration</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes possibles</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH</i>	<b>DL50 par voie orale</b> 3489 mg/kg <b>DL50, voie cutanée</b> 3308 mg/kg

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 (concentration létale)
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu) esters, zinc salts	= 3000 mg/kg ( Rat )		

### RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

<i>Toxicité</i>	: Pas d'information sur le produit fini.
<i>Persistance et dégradabilité</i>	: Pas d'information sur le produit fini.
<i>Potentiel de bioaccumulation</i>	: La matière n'est pas bioaccumulable
<i>Mobilité dans le sol</i>	: Après rejet, s'adsorbe dans le sol.
<i>Résultats des évaluations PBT et vPvB</i>	: Pas d'information sur le produit fini.
<i>Autres effets néfastes</i>	: Pas d'information sur le produit fini.

### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

<i>Recommandations pour l'élimination des déchets</i>	: La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.  Éliminer les déchets conformément à la législation applicable. Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable. Pour le recyclage, contacter le fabricant. : Éviter le rejet dans l'environnement : 160306 Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur.
<i>Écologie - déchets</i> <i>Code Européen des déchets</i>	



# Fiche de Données de Sécurité

## B 1400 (BIODEGRADABLE)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 17/09/2020 - Remplace : 15/06/2015 - Version: 2.0

### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG /  
IATA / ADN

#### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé.

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

#### 14.3 Classes de danger pour le transport

Non réglementé.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

*Dangereux pour l'environnement*

: Aucune donnée disponible

*Polluant marin*

: Aucune donnée disponible

*Autres informations*

: Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

### RUBRIQUE 15 : Informations règlementaires

#### 15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### *15.1.1 Réglementation EU*

Aucune donnée disponible.

##### *15.1.2 Directives Nationales*

Aucune donnée disponible.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.



# Fiche de Données de Sécurité

## B 1400 (BIODEGRADABLE)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 17/09/2020 - Remplace : 15/06/2015 - Version: 2.0

### RUBRIQUE 16 : Autres Informations

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route /Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

COV : Composés Organiques Volatil.

DSD: Directive sur les substances dangereuse.

DDP: Directive Préparation Dangereuses.

N° EC: Numéro Commission européenne.

EPI : Équipements de Protection Individuelle.

IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques.

N°ONU: Nombre des Nations Unies.

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

vPvB : très persistantes et très bioaccumulables.

**Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15.**

Phrases de risques (R) :

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Mentions de danger (H):

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Utilisation recommandées et restrictions d'emploi:

Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis de notre service technique.